



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2026_0115

Convention ACTEE+ Chêne 6

FNCCR

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 28 mars 2026 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 25° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que suite à la demande de financement dans le cadre de la saison 6 du Fonds Chêne portée par le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique + (ACTEE+), la Ville de Tourcoing a reçu un courrier de notification l'informant de l'attribution d'une subvention pour le financement du poste d'économe de flux à hauteur de 18 218,70 € HT (dix-huit mille deux cent dix-huit euros et soixante-dix centimes hors taxe) ;

Considérant que la subvention accordée par le programme ACTEE+ permet le cofinancement à hauteur de 65% du montant des dépenses prévisionnelles du poste qui s'élèvent à 28 028,77€ HT (vingt-huit mille vingt-huit euros et soixante-dix-sept centimes hors taxe) ;

Considérant que la Métropole Européenne de Lille (MEL) est le « coordinateur du groupement » de l'ensemble des communes du territoire portant ce type de projet auprès du programme ;

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention tripartite entre la Ville de Tourcoing, la Métropole Européenne de Lille et la Fédération nationale des collectivités dévolues aux services publics locaux en réseau : énergie, cycles de l'eau, déchets, numérique (FNCCR) ainsi qu'une convention multipartite avec les autres communes faisant partie du groupement. Ces conventions contractualisent le financement du poste d'« économe de flux » et les relations entre toutes les parties.

Article 2 : Le montant maximum de la subvention accordée est arrêté à 18 218,70 € HT (dix-huit mille deux cent dix-huit euros et soixante-dix centimes hors taxe).

Article 3 : Les dépenses 2026 sont inscrites au budget 2026.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 01 JUIN 2026

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le :
Publié sur le site de la Ville le :

19 JUIN 2026



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2026_0115** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **19/06/2026**

Objet : **DÃ©cision - signature convention Fonds chÃ¢ne 6**

Nature : **ArrÃªts individuels**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **19/06/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **2026_ACTEE fonds ch_ne 6_d_cision.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260619-DAJI_D2026_0115-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **19/06/2026**

